

Conseil Communautaire
Séance du 06 Avril 2023

Délibération N° 2023 04 026 : Solidarités – Aménagement d’un local pour les Restaurants du cœur – modalités concernant le bail emphytéotique

L’an deux mille vingt-trois, le 06 Avril à 17 heures trente
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s’est réuni à la salle Pacifique de Loircowork à Ruillé sur Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l’ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 30/03/2023. La convocation et l’ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	30	Pouvoirs	5	Votants	35
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIÉ ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Francis BOUSSION ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Alain CHEVALLIER ; Mme Galiène COHU ; Mme Martine CRINIÉRE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; Mme Fabienne PINÇON ; M. Patrick RENARD ; Mme Marie-France REYMOND ; M. Gérard RICHARD ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIÉ.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/Excusés	Pouvoir à
Sabrina DUCHESNE	Hervé RONCIERE
Claire COULONNIER	François OLIVIER
Alain GUILLOIS	Dominique LANGEVIN
Jean-Michel CHIQUET	Fabienne PINÇON
Joël TABAREAU	Vincent GRUAU
Philippe WEHRLÉ	Excusé
Laure DUTERTRE	Excusée
Sabrina RAPPART	Excusée
Diego BORDIER	Excusé

Secrétaire de séance : Dominique Langevin

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe
- Coline Bouffeteau – Responsable de Pôle Solidarités

Date d’affichage, de publication ou de notification de la délibération : 07/04/2023

M. le Président expose :

Consécutivement à la délibération prise par le Conseil communautaire en date du 20 octobre 2022 actant le projet d'aménagement d'un local au profit de l'association des Restaurants du cœur de la Sarthe, il convient aujourd'hui de délibérer concernant les modalités du bail emphytéotique de droit commun de 18 années consenti par le Conseil départemental de la Sarthe au profit de la Communauté de communes pour le bâtiment situé au sein du Centre d'exploitation, 32 Chemin de Goulard à Montval-sur-Loir.

Le Conseil Départemental propose de fixer la redevance à 745 € / an conformément à l'avis domanial. Pour rappel l'avis du service des domaines est lui-même déterminé en fonction de la valeur vénale du bien et la valeur de l'apport du preneur (le coût des rénovations, des projets envisagés etc.). Cette redevance sera intégrée aux charges refacturées à l'association départementale des Restaurants du cœur de la Sarthe.

Le Conseil Départemental propose de confier la rédaction de l'acte à Maître LECOQ, notaire à Montval-sur-Loir et que les frais d'acte notariés soient à la charge de la communauté de communes.

Vu la délibération n° 2022 10 082 de la communauté de communes portant demande de subvention auprès de l'Etat concernant l'aménagement du local au profit de l'association des Restaurants du cœur de la Sarthe,

Vu l'estimation du Pôle d'évaluation domaniale en date du 15 décembre 2022,

Vu la délibération n°29 en date du 10 février 2023 du Conseil Départemental de la Sarthe pour la mise à disposition de locaux 32 chemin de Goulard à Montval-sur-Loir,

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,***

1. Approuve la proposition du Conseil départemental de la Sarthe fixant la redevance annuelle à 745 € dans le cadre du bail emphytéotique de 18 années qui lui est consenti ;
2. Accepte que la rédaction du bail soit confiée à Maître LECOQ, notaire à Montval-sur-Loir et les charges qu'elle incombe ;
3. Autorise M. le Président à signer ledit bail et toutes les pièces se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**



The seal is circular with a blue border. Inside, there is a central emblem featuring a figure and a landscape. The text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' is written around the top inner edge, and 'MONTVAL-SUR-LOIR - LUCE - BERCE' is written around the bottom inner edge. There are two stars on either side of the bottom text.

**Secrétaire de séance
Dominique LANGEVIN**

